

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 DDEES 100** Subvention (40.000 euros) et convention avec le Syndicat d'Initiative de Montmartre (18e).

**M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec le Syndicat d'Initiative de Montmartre prévoyant l'attribution de la subvention mentionnée à l'article 2 de cette convention ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Bernard BROS au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Les termes de la convention entre la Ville de Paris et le Syndicat d'Initiative de Montmartre sont approuvés. M. le Maire de Paris est autorisé à signer cette convention.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 40.000 euros est attribuée au Syndicat d'Initiative de Montmartre, 21, place du Tertre à Paris 18e (n° tiers D5129-...)

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sous la rubrique 95, chapitre 65, article 6574, ligne de subvention VF55005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012.